



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PME

Question écrite n° 85419

Texte de la question

M. Pierre Lang attire l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales sur les faiblesses de l'équipement des PME françaises en matière de sécurité des systèmes d'information. Dans un récent rapport parlementaire sur le renforcement de la sécurité informatique, un constat préoccupant est dressé en ce qui concerne les petites et moyennes entreprises. Alors que les grands comptes ont souvent une politique efficace, avec environ 6 % du budget informatique consacrés à la sécurité, les PME restent peu sensibilisées à ce problème. Pour réduire ces disparités, le rapport préconise de faciliter l'accès des entreprises aux données de sécurité, et propose la mise en place d'une aide publique. Il faut pouvoir adapter aux PME l'information de veille, d'alerte et de réponse disponible au niveau des CERT. L'organisation de débats et de forums thématiques permettrait de diffuser plus largement ces informations. La sécurité informatique constitue un enjeu important pour la croissance et la pérennité de nos entreprises. Dès lors, il lui demande quelles mesures concrètes il prépare pour remédier au sous-équipement des petites et moyennes entreprises dans ce domaine, et quel calendrier il fixe à son action.

Texte de la réponse

Dans le cadre du plan « croissance PME » consacré à la compétitivité et à la performance, le ministère des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales encourage l'utilisation des techniques informatiques au plus haut niveau pour les besoins professionnels au travers du programme « Entrepreneurs : faites le choix du numérique ». Le dispositif d'initiation et de découverte des technologies de l'information et de communication qui sera mis en oeuvre à l'automne 2006 devrait comporter un volet relatif à la sécurité informatique. Par ailleurs, les considérations de sécurité seront prises en compte avec soin dans le guide d'achat qui sera élaboré et dans la labellisation des offres du marché qui sera réalisée dans le cadre de ce programme. Au-delà de la sensibilisation de premier niveau apporté par le « Passeport pour l'économie numérique », la réponse aux besoins de sécurité étant très différente d'une entreprise à une autre, seuls des conseils spécialisés et personnalisés permettront de les protéger efficacement contre les risques effectivement encourus. L'un des objectifs de ce programme sera de développer dans les entreprises des réflexes et une méthodologie appropriés.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lang](#)

Circonscription : Moselle (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85419

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2006, page 1475

Réponse publiée le : 4 juillet 2006, page 7109